

## Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM) du Plan stratégique d'Ingénieurs Canada et des risques pour le conseil 2025-2029

---

Le présent document présente l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) ainsi que l'analyse des risques pour le conseil, analyses qui sont fondées sur les résultats de l'analyse contextuelle et des consultations menées auprès du Groupe des chefs de la direction, du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, du Bureau canadien des conditions d'admission en génie et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada. Bien que l'analyse contextuelle fasse ressortir les tendances qui ont une incidence sur les organismes de réglementation et la profession, l'analyse FFPM et des risques pour le conseil s'articule autour du mandat d'Ingénieurs Canada et de ses dix objectifs fondamentaux, qui sont les suivants :

1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
4. Offrir des programmes nationaux.
5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.
7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autre œuvre se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

### Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM)

Cette section fait ressortir :

- Les forces et les faiblesses, qui sont des facteurs opérationnels internes pouvant avoir une incidence sur la capacité d'Ingénieurs Canada à réaliser ses priorités opérationnelles ou stratégiques.
- Les possibilités et les menaces, qui sont des facteurs externes qui ne se sont pas encore concrétisés, mais qui pourraient être mis à profit ou qui pourraient faire dérailler la capacité d'Ingénieurs Canada à respecter ses priorités stratégiques.

Une analyse approfondie des FFPM a été menée par le personnel pour chaque objectif. Une synthèse de haut niveau destinée au conseil est présentée ci-après :

	Favorable	Défavorable
Internes	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p><u>En lien avec les objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'agrément bien connu et stable avec des partenariats établis</li> <li>• Comités permanents de responsables qui échangent des informations et des pratiques exemplaires</li> <li>• Services et outils qui uniformisent les règles du jeu pour les petites zones de compétence</li> <li>• Revenus d'affinité solides et prévisibles</li> <li>• Reconnu comme la voix nationale des organismes de réglementation et de la profession</li> <li>• Recherches supplémentaires pour appuyer les travaux des organismes de réglementation concernant l'admission, l'exercice et l'application de la loi dans les disciplines du génie nouvelles et multidisciplinaires</li> <li>• Accords internationaux en place et relations établies avec d'autres pays</li> <li>• Soutien des organismes de réglementation à la campagne nationale de marketing</li> <li>• Réseau et soutien solides pour accroître la représentation des groupes marginalisés</li> <li>• <u>Excellence organisationnelle :</u></li> <li>• Bénévoles engagés et bien informés</li> <li>• Exigences de consultation documentées</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p><u>En lien avec les objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de satisfaction des établissements d'enseignement supérieur en ce qui concerne l'agrément</li> <li>• Manque de capacité pour suivre de près toutes les questions de réglementation dans 12 zones de compétence</li> <li>• Incidence politique des positions nationales sur les questions fédérales très difficile à mesurer</li> <li>• Manque d'intérêt des organismes de réglementation pour la recherche nationale</li> <li>• Engagement inégal dans la mise en œuvre des ententes et accords internationaux</li> <li>• Ressources limitées pour atteindre un large éventail de publics dans tout le pays.</li> </ul> <p><u>Excellence organisationnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un programme de gestion des bénévoles</li> <li>• Programme de consultation trop lourd pour les organismes de réglementation et le personnel</li> </ul>

Externes	Possibilités	Menaces
	<p><u>En lien avec les objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter le système d'agrément aux nouvelles réalités</li> <li>• Identifier un ou plusieurs domaines de collaboration en 2024</li> <li>• Intérêt croissant des organismes de réglementation à collaborer et à s'harmoniser</li> <li>• Nouvelles possibilités de financement du gouvernement fédéral</li> <li>• Identifier et fournir des informations sur les nouvelles disciplines</li> <li>• Analyser d'où viennent les candidats formés à l'étranger pour éclairer l'élaboration de nouveaux accords</li> <li>• Mettre à contribution l'industrie, les étudiants, le public et les partenaires pour orienter et exécuter la stratégie de marketing</li> <li>• Élargir la portée de la prochaine stratégie à d'autres groupes marginalisés</li> </ul> <p><u>Excellence organisationnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre le programme de gestion des bénévoles</li> <li>• Rationaliser le processus de consultation en se fondant sur le point de vue des organismes de réglementation</li> </ul>	<p><u>En lien avec les objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incapacité de parvenir à un consensus national sur le but de l'agrément en 2024</li> <li>• Manque d'intérêt ou de capacité de la part des organismes de réglementation à collaborer dans un ou plusieurs domaines</li> <li>• Les gouvernements provinciaux et territoriaux imposent des exigences réglementaires qui varient considérablement de celles des organismes de réglementation du génie</li> <li>• Autres organismes se disputant l'attention du gouvernement fédéral ou adoptant des positions contradictoires</li> <li>• Manque de connaissances sur les nouvelles disciplines inconnues (cygnes noirs)</li> <li>• Les organismes de réglementation n'appliquent pas les accords internationaux</li> <li>• Manque de canaux directs vers les ingénieurs et l'industrie</li> <li>• Perception que l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) ne font pas partie du mandat des organismes de réglementation</li> <li>• <u>Excellence organisationnelle :</u></li> <li>• Bénévoles qui ne respectent pas les politiques et les procédures</li> <li>• Organismes de réglementation qui ne répondent pas aux consultations ou qui s'en lassent</li> </ul>

## Risques pour Ingénieurs Canada

Cette section fait état des risques pour Ingénieurs Canada. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, sont classées comme des « enjeux » auxquels il faut s'attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques – et à planifier une réaction – avant qu'ils deviennent des enjeux. Il existe deux types de risques :

- **Les risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada** sont des risques qui pourraient mener à un changement des priorités. Il incombe au conseil de cerner et de surveiller ces risques, et d'en déléguer l'examen approfondi au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et de surveiller les risques stratégiques régulièrement.
- **Les risques opérationnels** sont des risques externes et internes qui pourraient compromettre la capacité de l'organisme à réaliser le plan stratégique en cours. Le conseil supervise le chef de la direction, qui est responsable de la gestion de ces risques.

## Risques pour le conseil

La carte suivante donne un aperçu des risques gérés par le conseil. La matrice cerne les risques qui font partie des responsabilités permanentes du conseil, ainsi que les risques qui ont été cernés dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique actuel. Aucun changement n'a été apporté aux cotes des risques du conseil depuis avril 2021.

PROBABILITÉ	EFFET				
	1 Négligeable	2 Mineur	3 Modéré	4 Majeur	5 Grave
	S'il se matérialise, le risque n'aura que peu ou pas d'impact sur la réalisation des priorités stratégiques ou des objectifs	S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'une priorité stratégique ou d'un objectif; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs; Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires	Si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada
5 Extrêmement probable – Se produira presque certainement					
4 Probable – Se produira très probablement	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (RC)		Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (RC)  Représentation insuffisante ou insuffisance de personnes marginalisées dans le domaine du génie (RC)		
3 Modérée – Relativement susceptible de se matérialiser				Réduction de la viabilité financière à long terme (RC)	Déclin de la valeur de l'agrément (RC)
2 Improbable - Peu probable, mais pas imprévisible					Diminution de la collaboration nationale (RC)
1 Faible – Peu susceptible de se produire					